

Date de proposition de l'article : 21/06/2019 → Revue Développement Durable et Territoires

Titre de l'article : Les démarches participatives au service de la légitimation de l'action publique : le cas de la restauration hydromorphologique des cours d'eau en Bretagne

Résumé : La restauration hydromorphologique des cours d'eau est un enjeu important de la reconquête de la qualité des masses d'eau de surface. Dans le cadre de projets ambitieux étudiés par le programme de recherche MORPHEUS, les techniciens de rivière et chargés de mission eau et milieux aquatiques recourent à des démarches participatives.

Concernant le cas de la Rance des Faluns, nous montrons que les démarches participatives visent la légitimation politique du projet et de ses porteurs ainsi que la construction de nouveaux rapports sociaux à l'environnement, de nouvelles pratiques autour du cours d'eau. L'informel est préféré aux procédures institutionnelles de participation : il s'agit d'instaurer un lien de confiance entre acteurs et la réappropriation de la rivière par ses riverains.

Summary : The hydromorphological restoration of rivers is a great issue for the recovery of surface water's quality. In order to achieve ambitious projects, such as those studied in the research program MORPHEUS on Breton rivers, river technicians resort to participatory initiatives.

With regard to the case of the Rance des Faluns river, we demonstrate that the purpose of participatory initiatives is the political legitimisation of the restoration and its promoters' as well as the construction of new social relations towards the environment, new social practices on the waterside. Informal ways are preferred to institutionalised participatory processes to establish trust amongst social actors and to bring forth the reclaiming of the waterside by its residents.

Auteurs : Elsa Koerner, doctorante en sociologie, UMR 6590 Espaces et sociétés, Université Rennes 2, Agrocampus Ouest, 65 rue de Saint-Brieuc, 35042 Rennes, elsa.koerner@agrocampus-ouest.fr

Philippe Boudes, maître de conférence en sociologie, UMR 6590 Espaces et sociétés, Agrocampus Ouest, 65 rue de Saint-Brieuc, 35042 Rennes, philippe.boudes@agrocampus-ouest.fr

Si le cours d'eau trace souvent les frontières des communes et demeure de ce fait en périphérie de celles-ci, l'engagement politique et technique pour la reconquête de la biodiversité et du bon état des masses d'eau le replace au centre de projets ambitieux d'aménagement. L'analyse de projets de restauration des rivières met en évidence le réseau d'acteurs en interaction avec celles-ci. Les démarches participatives engagées lors de tels projets contribuent à l'identification de ces acteurs et à la reconnaissance de leurs attentes et opinions dans la construction de ces projets, comme l'encourage l'article 14 de la directive-cadre sur l'eau¹.

L'étude présentée dans cet article s'inscrit dans le cadre du programme de recherche Morpheus² : à l'échelle de la Bretagne, ce programme vise à comprendre comment, depuis l'élaboration des projets de restauration hydromorphologique des cours d'eau (RHMCE), jusqu'à leur mise en œuvre, s'articulent les dimensions sociales avec les exigences environnementales et juridiques auxquelles ces projets doivent répondre. Ceci s'inscrit dans la lignée des textes de loi et de la littérature institutionnelle qui encouragent le recours aux démarches participatives (Narcy, 2012).

Nous proposons ici d'interroger le rôle du recours à ces démarches participatives dans de tels projets et la forme que celles-ci prennent dans notre étude de cas. Un travail préliminaire sur la littérature et lors d'enquêtes exploratoires nous a conduit à privilégier le cadre de la sociologie de l'action publique et celui des sciences sociales de l'environnement.

Nous caractérisons la RHMCE comme une catégorie d'action publique par rapport aux objectifs européens et nationaux qu'elle cherche à atteindre, aux outils à sa disposition et à sa mise en œuvre essentiellement publique. Nous reprenons la définition de l'action publique de Dubois (2009 : 312) comme « *l'ensemble des relations, des pratiques et des représentations qui concourent à la production politiquement légitimée des modes de régulation des rapports sociaux* ». La spécificité de l'action publique réside en la légitimation politique de ses modes d'action, ce qui correspond pleinement, comme nous allons le montrer, aux préoccupations des professionnels de la restauration des cours d'eau. Nous partons de l'hypothèse que les démarches participatives au sein des projets de RHMCE répondent ainsi à un objectif de légitimation de l'action publique et concourent à la production de nouvelles relations entre les acteurs de la gestion du cours d'eau, ainsi qu'entre ces acteurs, la rivière et ses usagers.

Dans tout cadre décisionnel, l'*interaction* entre les administrés et l'administration produit des altérations dans le processus de production de l'action publique et dans les positions sociales occupées par chacun des acteurs (Lagroye et al., 2012). Ici, les relations entre techniciens de rivière, élus, riverains et autres usagers – principalement agriculteurs et pêcheurs – reflètent la structure des rapports sociaux locaux et les enjeux de la restauration. L'analyse de la dialectique entre la production globale de l'action publique et les interactions concrètes au cours de celle-ci met au jour le cadre de l'interaction, notamment les normes véhiculées, ainsi que les stratégies permettant les échanges au sein de ce cadre (Sintomer, 2008). Cela nous permettra d'objectiver et de qualifier les projets de RHMCE et les démarches participatives associées et, par généralisation, les politiques de retour au bon état des rivières. Autrement dit, il s'agit d'étudier les interactions entre acteurs du champ politique, de l'administration et acteurs extérieurs à ces champs (usagers, riverains) ; le rôle et la définition des démarches participatives s'analysent au travers de la négociation du cadre d'interaction et du contenu du projet.

La problématique initiale de cet article cible ce paradoxe apparent entre la légitimité légal-rationnelle quasi-monopolistique portée par l'administration et son besoin de renouveler sa légitimité. Deux pistes de résolution de ce paradoxe se présentent. Premièrement, dans le cas de la RHMCE les

¹ Directive 2000/60/CE du Parlement et du Conseil dite directive-cadre sur l'eau, transposée en France par la loi n°2004-338 du 21 avril 2004, cf. legifrance.gouv.fr

² Le projet Morpheus (De la restauration hydromorphologique aux usages des cours d'eau : Prendre en compte la multiplicité des discours, des attentes et des pratiques) est financé par la Région Bretagne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne en partenariat avec le Centre de Ressources et d'Expertise sur l'Eau en Bretagne, pour une durée de deux ans (mars 2017- mars 2019).

techniciens ou chargés de mission eaux et milieux aquatiques ont besoin de capitaux détenus par les riverains pour intervenir sur les berges, du fait du régime de propriété du lit des cours d'eau non-domaniaux. Deuxièmement, l'analyse des référentiels (Jobert et Muller, 1987) des acteurs intervenant dans la RHMCE en Bretagne peut expliquer la volonté de renouveler la légitimité des projets et de leurs porteurs par la participation des riverains à l'élaboration du projet.

De même que les politiques publiques et les interactions concrètes entre acteurs s'alimentent entre elles, il y a un aller-retour permanent entre les conditions matérielles de réalisation du projet et les représentations et les ambitions des porteurs du projet. Clarifier ces éléments nous permet d'étudier les différentes dimensions de notre sujet, des enjeux les plus concrets et pragmatiques aux plus généraux et politiques.

Après avoir présenté notre terrain et la méthodologie employée, nous verrons que deux niveaux de débat sont articulés au cours d'un projet. Nous étudierons d'abord les raisons, les formes et les effets de la mise en débat du devenir du tronçon de cours d'eau concerné par la RHMCE. Puis nous verrons que des enjeux plus généraux, relevant du rapport à l'environnement et au territoire, structurent le débat. La discussion permettra de souligner trois points significatifs dans l'étude des projets de restauration et des démarches participatives par les sciences sociales de l'environnement, à savoir la matérialisation d'une rivière partagée, les phénomènes d'apprentissage et la gestion des situations non codifiées.

Etude de cas et méthodologie

Notre recherche s'appuie sur une enquête de terrain réalisée au cours de l'été 2017 sur le pays dit des Faluns, qui comprend huit communes rurales situées à la frontière entre les Côtes d'Armor et l'Ille-et-Vilaine. Le nom de ce territoire renvoie à l'histoire géologique des lieux et à la présence de la mer de Faluns dans le Miocène ancien, qui a marqué la géographie locale d'une roche spécifique. Ainsi, la Rance des Faluns est le nom donné à la portion de la Rance traversant ce territoire, entre la retenue de Rophémel et la Rance canalisée. La Rance prend sa source à Collinée (Côtes d'Armor) et son embouchure est entre Dinard et Saint-Malo.

Un projet de RHMCE a été élaboré depuis 2014 et devait se concrétiser à l'automne 2018, afin de remettre en eau l'ancien lit de la Rance des Faluns. En effet, en 1937, un barrage a été construit et mis en service pour la production d'hydroélectricité. En 1953, le Syndicat de la Basse Vallée de la Rance a été créé, en vue de la réalisation d'un chenal à l'aval du barrage, à la suite de l'augmentation de la production hydroélectrique et de l'ajout d'une seconde turbine, pour accueillir le débit des lâchers. Le chenal est construit entre 1956 et 1957. En 1970, le barrage devient aussi une retenue d'eau pour la Ville de Rennes, puis pour Eau du Bassin Rennais. En 2014, la Collectivité Eau du Bassin Rennais acquiert le barrage auprès d'EDF.

L'ancien lit est en eau lors des crues hivernales ou après certains lâchers du barrage et reste alimenté par deux autres cours d'eau. Toutefois il s'envase et le débit y est très faible. Un projet de restauration est envisagé en co-portage par l'association Cœur Emeraude (Comité Opérationnel des Elus et Usagers de la Rance et de la Côte d'Emeraude) qui a été créée en 1994 et vise la mise en œuvre du projet de Parc Naturel Régional de la Côte d'Emeraude ainsi que la gestion de la Rance, et Dinan Agglomération – ce qui donne une dimension politique particulière à ce projet de restauration. En 2014, deux riverains de l'ancien lit sollicitent un élu local et régional et formulent la demande d'une telle restauration, pour laquelle un projet était en gestation. La concomitance d'une demande sociale et des intérêts des collectivités a donc permis de lancer le projet. L'enquête intervient alors que les scénarios du projet sont établis et que se clôt l'étude de faisabilité avant de chercher un maître d'œuvre pour la réalisation du projet.

Nous avons préféré la forme de l'entretien semi-directif car cette approche compréhensive permettait aux personnes interrogées de développer leur vision du cours d'eau, du projet, de la vie locale et de décrire leur implication dans le projet avec précision. Dix-huit entretiens ont été conduits : cinq techniciens et chargés de mission des structures concernées ont été rencontrés, les élus des communes

concernées et de la collectivité propriétaire du barrage, ainsi que sept riverains ont été interrogés. Trois observations participantes, une dans un des bourgs et deux sur le site du projet, ont été effectuées afin d'étudier directement la participation et l'implication des riverains et élus. Ce matériau a fait l'objet d'une analyse transversale, puis de contenu, à la fois thématique et structurelle, pour relever les discours sur la participation, la nature, la présentation de soi des personnes interrogées (Bardin, 2013). L'étude du récit des personnes rencontrées et l'observation de visites de terrain fournissent des représentations et des exemples concrets significatifs des rapports sociaux et du jeu entre les acteurs.

Nous signalons ici que dans le cadre de la recherche-action engagée dans le programme de recherche Morpheus, les résultats collectés au fil de l'enquête ont été l'objets d'échanges réguliers avec les techniciens de rivière du cas d'étude ainsi que du groupe de techniciens réunis en ateliers (Anquetil et al., 2018).

1. Les démarches participatives comme un outil de légitimation de la restauration hydromorphologique

L'objet de la participation est un débat sur le devenir d'un tronçon du cours d'eau. Nous verrons pourquoi et comment les porteurs du projet recourent aux démarches participatives, puis ce qu'elles donnent à voir des relations, des pratiques et des représentations des acteurs mobilisés.

1.1. La participation, construction d'une réponse à un besoin renouvelé de légitimité de l'administration écologiste

Les premières discussions avec les techniciens ont montré leur préoccupation pour leur légitimité et celle des projets qu'ils portent. Or, la légitimation est un processus par lequel « *les dirigeants tendent à établir leur légitimité et la revendiquent en fonction des représentations qu'ils ont du régime désirable et désiré par les gouvernés* » (Lagroye et al, 2012 : 396). Elle est construite au sein et par-delà les champs sociaux par accords ou compromis successifs (Boltanski et Thévenot, 2008 ; Godard, 1990) sur ce qu'est le régime désirable et désiré, selon l'évolution des asymétries de pouvoir entre acteurs et groupes sociaux concernés (Barnaud et al, 2017).

Ceci nous permet de définir la légitimité comme une qualité attribuée à l'idée, au discours ou à la posture d'un acteur dans un champ social donné, en fonction des normes et valeurs qui le dominent. Elle est le produit d'interactions sociales dans le cadre d'un rapport de force et d'une lutte pour la détention du pouvoir au sein du champ social et évolue donc avec lui. Elle pétrit le discours et les propositions des acteurs qui sont conscients du socle de normes et valeurs audibles dans le champ social, en tant qu'ils doivent être reconnus comme légitimes pour agir au sein de ce champ. Ce qui est légitime constitue donc le cadre référentiel de toute action dans un champ social déterminé.

Dans le cadre des projets de restauration hydromorphologique, les techniciens de rivière sont les opérateurs au nom de l'Agence de l'eau et, par-là, des institutions de l'Etat. Leur légitimité relève de la domination légale-rationnelle puisqu'ils sont les exécutants de règles découlant de la loi, conçue comme la cristallisation de l'intérêt général, absolu et transcendant les intérêts particuliers ainsi disqualifiés (Weber, 2013). Par ailleurs, ils ont un savoir scientifique de l'objet considéré par leur formation (Lévêque, 2016). Pour autant, les documents institutionnels traitant de la conduite de ces projets et de leur réussite rappellent la nécessité de la reconnaissance du porteur de projet, de sa légitimité sur le territoire (Barnetche et al., 2010; Bouni, 2014.). C'est donc à cet effet que seraient organisés des processus de participation.

Pour expliquer ce besoin de renouvellement de leur légitimité, on peut avancer une diversité de causes comme la perte relative des moyens de maintenir une action publique monopolistique, la baisse des dotations et la multiplication des acteurs et de leurs compétences, ou le fait d'intervenir sur les terres d'exploitants agricoles. Les raisons matérielles sont multiples et s'articulent avec l'idée que l'action publique est plus efficace via l'implication des personnes concernées : dans ce cas, la délibération est une norme nouvelle et une nouvelle source, potentiellement impérative, de légitimité pour l'action publique (Blondiaux et Sintomer 2002).

En effet, les techniciens font état du peu de moyens dont ils disposent pour mener leurs projets et les élus pointent du doigt l'inefficacité budgétaire et écologique des acquisitions foncières dans le cadres des procédures classiques d'utilité publique. Il existe également, selon nos observations corroborées par un juriste de la Direction Environnement de la Région Bretagne³, une méconnaissance des outils juridiques permettant de protéger et restaurer la ressource en eau de même qu'un refus de ces mesures obligatoires, jugées trop violentes par les techniciens dans nos entretiens. On observe aussi une concomitance des normes et valeurs prônées par les techniciens, les élus et les riverains agriculteurs sur le territoire considéré : celle de l'engagement par le travail, de l'action volontaire et de l'efficacité. Cette coïncidence entre l'esprit entrepreneurial des agriculteurs (Stoessel, 2016), celui des élus (Baggioni, 2009) et la posture avancée par les techniciens peut s'expliquer par une démarche empathique, par la volonté de construire une relation de confiance ou par une proximité sociale initiale.

Le recours à la démarche participative résulte donc de la combinaison du cadre contraint de la mission du technicien et de l'interprétation qu'il fait de son rôle, de son métier. Il est à la fois subi et revendiqué. Maintenant que nous savons pourquoi les porteurs du projet de RHMCE recourent démarches participatives, nous allons décrire comment ils comprennent et mettent en œuvre la *participation*.

1.2. L'ambiguïté de la participation et sa définition par le technicien de rivière

L'ambiguïté sémantique autour du vocable participatif suggère le caractère invocatoire de la participation. L'analyse de la définition qu'en donnent les techniciens de rivière dans notre étude pointe plutôt un intérêt pour les *objectifs* d'une démarche participative que pour la construction d'une procédure formalisée. La participation serait donc le moyen de mise en œuvre de l'impératif délibératif issu de la philosophie politique dialogique (Bergandi, 2014).

La polysémie de la participation a été étudiée et des typologies ont été produites selon l'influence sur la décision finale ou l'objectif poursuivi des procédures de participation organisées (Narcy, 2012; Barbier et Larrue, 2011). Nous ne reprendrons pas ces critères pour étudier le processus de légitimation du projet de restauration de la Rance des Faluns. Certes, les techniciens et chargés de missions utilisent le plus souvent la notion de « concertation », mais dans le détail, ce qu'ils décrivent avec ce mot ne correspond pas aux catégories définies par la littérature. L'utilisation indifférenciée de « concertation », « participation », « information » et « consultation » par les techniciens et élus rencontrés est déjà un résultat : les approches participatives ne sont pas explicitement définies et ne forment pas des catégories stables.

La concertation est utilisée comme synonyme du mûrissement, de l'appropriation du projet par les riverains et élus ; les techniciens à qui la question est posée y englobent tant « *les petites demandes* » que les « *réunions publiques* ». L'appropriation consiste, pour les techniciens, à la compréhension des raisons comme de la méthode du projet. Les objectifs alors cités sont la préservation du milieu aquatique et de l'activité agricole en bordure de rivière, éléments auxquels « *on n'avait pas pensé avant* » pour reprendre les mots du technicien en charge du projet de la Rance des Faluns. Le projet initial évolue alors avec l'apport des autres acteurs, ici principalement les agriculteurs riverains.

Contrairement à ce à quoi la littérature grise les encourage (Barnetche et al., 2010), les techniciens et chargés de mission ne s'attachent pas tant aux modalités de la procédure, ils parlent d'ailleurs de « tambouille ». L'enquête publique, qui est l'outil juridique de la consultation des riverains d'un projet de restauration, n'est pas incluse dans leur définition de la période de concertation : pour eux, elle a lieu bien en amont, lors de rencontres interindividuelles.

Si l'ambiguïté sémantique signale le peu de codification de la participation dans l'élaboration du projet, les techniciens de rivières insistent cependant sur l'implication d'acteurs locaux, ainsi que sur l'évolution du projet, l'intégration d'opinions, de nouveaux éléments au fil de ce processus. Alors que la procédure est peu définie, on retrouve la dimension innovatrice de la concertation, qui enrichit et

³ Entretien du 26/07/2017

redéfinit le projet (Beuret, 2006). Les techniciens de rivière, qui adoptent une posture volontariste, un style « de terrain » de leur métier, font peu de cas des procédés formels (Clot et Faïta, 2000). Les techniciens rencontrés ont dans l'ensemble la même pratique de leur métier : ils opposent leur méthode qui consiste selon eux à « occuper le terrain » à celle de techniciens passant davantage de temps sur leurs dossiers, la cartographie, au bureau. Leur vision de leur métier est donc liée à une approche qu'ils jugent peu « carrée » de la participation, peu formalisée.

Ainsi, ce qui importe aux techniciens est la construction d'un lien fort entre les riverains, les élus et eux, en vue de leur appropriation du projet. Le récit de la construction de ces relations et des interactions autour du projet montrent l'originalité de la démarche des techniciens et la compréhension du jeu d'acteurs autour du projet par toutes les personnes impliquées.

1.3. Les stratégies informelles au service de l'implication des administrés dans le projet

Notre enquête témoigne de la place centrale de l'informel, quel que soit l'acteur étudié. Le cadre d'analyse des négociations interstitielles dans les « *conflits d'environnement* » chez Mermet (2000) apparaît donc comme pertinent. En effet, elles éclairent les processus de décision complexe, là où seraient prônées la médiation et la participation formelle. La décision est construite par de multiples altérations, en dehors du cadre principal du projet.

Les techniciens de rivière considèrent la dimension informelle déterminante, qu'ils obtiennent des accords parce qu'ils doivent « être sympa », par exemple. Plus généralement ils cherchent à construire une relation de confiance avec les acteurs locaux. L'adhésion ne s'acquiert pas formellement et collectivement, mais par une négociation interindividuelle qui constitue une part centrale et ordinaire de leur travail. Les déjeuners au restaurant ouvrier, le fait de croiser un tracteur sur la route sont autant d'occasions d'entretenir cette interconnaissance qui permet le bon déroulement de leurs missions. Les techniciens s'insèrent dans le paysage ordinaire du village, du milieu de vie, du territoire.

L'analyse de contenu du récit de la rencontre des riverains révèle l'importance du fait « *d'aller vers* » les riverains et leurs propres préoccupations – à l'inverse de la démarche qui consisterait à apporter d'emblée le sujet du cours d'eau au centre de la discussion. Au début de la discussion, la Rance des Faluns reste périphérique : les intérêts habituels du riverain sont sollicités. Au fil de la conversation, le sujet du cours d'eau sera apporté par le technicien au riverain, à l'inverse de la démarche typique de concertation où les acteurs sont réunis autour du sujet cours d'eau (Beuret, 2011). L'initiative reste du côté du technicien qui informe le riverain et lui explique sa démarche en vue d'une acceptation et d'une négociation au cours de laquelle le riverain donne son avis. D'ailleurs les techniciens rencontrés se qualifient volontiers de « marchands de tapis », de « VRP de l'environnement » et considèrent que leur compétence d'animation, leur chaleur humaine sont des vecteurs de réussite. Ils ont donc une approche commerciale de leur métier : leur but est de « gagner » l'adhésion autour de leur projet.

A l'inverse d'une approche horizontale généralement associée à l'idée de participation, ils conservent donc une approche verticale de leur terrain, apportant aussi une réponse rationnelle aux inquiétudes reconnues légitimes des riverains, quant au maintien de leurs activités, au risque inondation. Ils gardent une figure tutélaire, sont dans une démarche rassurante et empathique. On note cette même approche dans leur représentation des élus : ce sont des appuis politiques, des alliés qu'il faut avoir de son côté pour gagner l'adhésion de la population locale. Lorsque le technicien a un projet, la présentation en conseil municipal est la première étape. L'ordre protocolaire doit être respecté, puis les interactions sont déterminées par leur analyse des élus, qu'ils répartissent en catégories en fonction de leur posture initiale ou de leur position sociale dans le champ politique.

De leur côté, les riverains souhaitent également être reconnus. La majorité d'entre eux ont une activité agricole conventionnelle et considèrent que les politiques menées, avec leur connotation environnementale, ne s'adressent pas à eux et sont des contraintes, voire des sanctions de leur inadéquation supposée aux nouvelles normes environnementales. Suivant la terminologie de Becker (2013), les riverains qui ont une exploitation en agriculture conventionnelle peuvent d'eux-mêmes se considérer comme déviants par rapport à la RHMCE. C'est une analyse que formulent également les

élus rencontrés qui en sont à leur deuxième mandat au moins. Face à cette disqualification perçue, les agriculteurs cherchent la reconnaissance de leur compétence, de leur bonne foi. Toutefois cela ne sera pas réalisé dans le cadre collectif : ils interpellent les élus et techniciens individuellement. Ce contournement s'explique par la crainte exprimée par la plupart d'entre eux que la participation formelle vire à la « réunionniste » et s'oppose à leurs valeurs d'efficacité et d'action volontaire et au fait d'assumer leurs responsabilités. Les personnes déclarant être à l'initiative du projet – agriculteurs et élus – sont d'ailleurs en compétition entre eux pour faire reconnaître leur rôle, leur action et s'inquiètent d'être oubliés dans le processus. Ils sont impatients et trouvent le travail administratif et d'étude trop long et opaque. Ils aimeraient accélérer les démarches, quitte à agir eux-mêmes dans le cours d'eau, pour formuler une solution plus « simple » et « efficace » – y compris financièrement pour minimiser les coûts du projet.

On observe que la culture de l'informel et de l'action volontaire et individuelle est partagée par les riverains, élus et techniciens, ce qui est un terreau pour des négociations interstitielles plutôt que pour une concertation formelle. L'articulation des référentiels et des jeux de pouvoir sur le territoire observé y participe. La légitimité du projet et de son porteur est conçue comme le fruit de l'établissement d'une relation de confiance, indépendamment de la forme des échanges.

2. La recherche de l'implication des riverains en vue de la reconquête de l'environnement

Au cours de notre étude, nous avons constaté que les démarches participatives étaient également le lieu d'enjeux plus généraux. En effet, les techniciens s'engagent pour la reconquête de l'environnement et du territoire, impliquant les riverains pour transformer leurs rapports à la nature et à leur lieu de vie. Cela concerne le lien au territoire, à l'histoire de celui-ci et du cours d'eau, ainsi qu'à la représentation de l'environnement, trois leviers sur lesquels jouent les techniciens de rivières.

2.1. L'environnement et la campagne : entre dépossession et réappropriation

Les objectifs de la restauration d'une rivière mentionnés par les riverains témoignent d'un sentiment de dépossession. Ils mentionnent leurs souvenirs, la mémoire, donc une image ancienne d'une rivière qu'ils ont connue enfants, lorsqu'ils y jouaient, lorsque leurs activités établissaient une proximité avec le cours d'eau. Ils mentionnent également la dimension esthétique, l'aspect patrimonial du cours d'eau, donc une image fixe et idéale de ce qu'est un cours d'eau, comme le décor de leurs activités. La rivière est en arrière-plan ou un objet de contemplation intangible, fantasmé. Ils citent encore des activités qui bénéficieraient de la remise en eau du cours d'eau. Toutefois, ces activités ne les concernent pas personnellement : il s'agit du tourisme, qui est une activité pour les personnes extraterritoriales ; de la pêche, que les personnes interrogées ne pratiquent pas ou plus et qui est évoquée de façon assez abstraite et générale ; et des jeux d'enfants, qui sont leurs enfants ou petits-enfants ou ceux de leurs voisins, donc à nouveau d'autres personnes qu'eux-mêmes.

Face à l'expression d'un sentiment de perte de prise sur la vie collective rurale, l'implication des riverains dans le projet de restauration de la rivière est un outil de réappropriation de leur environnement, naturel comme social. La médiation du rapport à la nature est un processus historique qui trouve son explication dans la division sociale du travail et les effets géographiques et sociaux de la spécialisation et la concentration du travail. Par ailleurs, on observe qu'à l'éloignement matériel s'ajoute la construction de frontières symboliques. En effet, la spécialisation du travail produit une terminologie propre à chaque corps de métier. En particulier, la professionnalisation des métiers de l'environnement (Granjou et al, 2010) s'accompagne de la constitution d'un ensemble de connaissances fines, complexes, cloisonnées dans une discipline ou un ensemble restreint de disciplines, constituant un sous-champ du champ scientifique. Ses membres emploient un vocabulaire spécifique inaudible des riverains des cours d'eau qui n'évoluent pas dans ce champ social (Le Goff, 2012 ; Beuret, 2011).

C'est dans ce contexte que le degré de légitimité qui est reconnu aux différents acteurs et actrices pour définir le cours d'eau se construit. L'expertise des techniciens doit leur suffire à mener le projet. Cependant, par la participation des riverains, ils souhaitent renverser la tendance à la mise à distance

de l'environnement, par la production d'un rapport collectif à la Rance des Faluns. Plus largement, dans le cadre du projet de Parc Naturel Régional, la restauration de la Rance des Faluns doit participer à la construction d'une identité positive pour le territoire, au sein d'un espace élargi et continu⁴.

2.2. La dimension temporelle du projet : son inscription dans une continuité historique

Le projet de RHMCE est un *moment* dans l'histoire locale qui doit faire le lien entre son passé et son futur. Au cours de l'étude, nous avons noté une ambivalence dans le rapport au temps et à l'histoire des acteurs qui élaborent le projet : le passé est rappelé, mais il doit aussi laisser sa place à l'imagination d'un futur pour la rivière et la région des Faluns.

Les techniciens cherchent le progrès de l'état du cours d'eau et rejettent l'idée selon laquelle la *restauration* serait forcément celle d'un état antérieur, ou, pour citer l'un d'eux, il ne s'agit pas de « dire c'était mieux avant donc on fait comme avant ». Seul l'un d'entre eux définit la restauration comme une correction de l'action humaine : « Bah tout le monde sait quand même que, en écologie, quand tu mets dans les anciens trucs, c'est quand même mieux. Enfin les changements que l'Homme a faits c'est rarement mieux » Si la volonté de retourner en arrière transparait alors, elle n'est pas recherchée pour soi mais pour garantir le bon état du cours d'eau.

Néanmoins le thème du passé devient incontournable dans le projet : les deux personnes récemment retraitées qui déclarent être à l'origine du projet, considèrent que le but est de « faire revivre cette Rance, comme [auparavant] ». D'une part, l'âge moyen des riverains rencontrés, autour de soixante ans, rend possible un travail sur la mémoire du cours d'eau tel qu'il était avant 1957 et la construction du chenal à cette période. D'autre part, le projet est conditionné par la demande sociale locale, portée par des personnes dont l'intérêt personnel fait agir le souvenir de leur enfance comme moteur du projet.

De l'autre côté du portage du projet, l'association Cœur Émeraude veut doter le parc naturel régional en construction d'une identité propre. Elle fait de la Rance la « colonne vertébrale » du projet, pour reprendre les termes d'un technicien. Dès lors, Cœur Émeraude s'appuie sur l'histoire pour justifier la création du parc naturel régional auprès de la population locale, comme pour valoriser la dimension patrimoniale de la région des Faluns dans une perspective touristique. Cœur émeraude a donc intérêt à mobiliser la population locale autour du projet de restauration du cours d'eau, conçu comme le fil tissé entre la mémoire locale, la vie présente et l'avenir intégrant le projet de parc naturel régional. Les souvenirs et récits sont recherchés et collectés par les techniciens (Baggioni, 2009). La référence au passé a notamment pour effet le partage de l'expérience sensible autour d'un rapport ludique ou enfantin au cours d'eau, suggérant un rapport actif à la rivière, qui revit.

Cependant, un effet pernicieux de la centralité du thème du cours d'eau ancien est la réception du projet comme un retour en arrière, à rebours des politiques précédentes. En résulte une incompréhension de certains élus, que l'on peut qualifier de notables (Mermet *et al.*, 2009), qui appliquent les décisions tout en pointant les contradictions des politiques publiques alors que l'Etat est pour eux le garant d'un intérêt général absolu et intangible (Durand *et al.*, 2002). Pour les riverains et les élus notables, il existe un lien nécessaire entre les décisions politiques, leurs causes et leurs effets. Alors que le chenal est perçu comme la résolution du problème des inondations, cela produit le syllogisme selon lequel le projet de restauration conduira au retour des inondations. Ce thème s'impose dans le débat autour du projet comme la principale inquiétude. Ainsi le recours au passé et à la mémoire locale, pour construire le futur et pour légitimer l'inclusion de la région des Faluns dans le parc naturel sert une définition positive de l'identité locale, et non en creux par rapport à l'estuaire ou aux villes, mais révèle des craintes et des risques liés au changement.

⁴La construction de cette identité est un objectif du projet de PNR, allant de l'amont de la Rance jusqu'au littoral de la Côte d'Émeraude

2.3. Le rôle des démarches participatives : les « entrepreneurs écologistes » au cœur du projet

Par les démarches participatives, les rapports sociaux doivent être transformés en vue d'objectifs tels que la démocratie, la solidarité territoriale, la prise d'engagements dans le collectif qui sont des valeurs portées par les professionnels mandatés pour mener le projet. Ils cherchent à construire la vie collective sur le territoire. Leur objectif est de sortir l'individu de sa perspective fermée pour construire de nouveaux rapports sociaux entre acteurs et à l'environnement local.

La figure de l'entrepreneur de morale développée par Becker est employée par Barthélémy et Souchon (2009) pour qualifier les membres militants et scientifiques d'une fédération régionale de protection de la nature « d'entrepreneurs écologistes ». Les auteurs recourent à cette notion en filant la même métaphore de la croisade et en insistant à la fois sur la dimension éthique, sur les ennemis (les aménageurs) et les armes dont disposent ces acteurs : leurs connaissances. Dans une certaine mesure, cette notion est pertinente dans le cas des techniciens de rivière et d'un élu sur le cas de la Rance des Faluns. Ils voient l'environnement « beaucoup plus d'un [point de vue] technique, [ils voient] ce qu'il y a à faire sur les cours d'eau ». Ils voient des milieux à transformer, à améliorer et avec eux, l'ensemble du territoire. Ils s'expriment davantage au futur que les autres personnes interrogées : ils ont un projet combinant leurs valeurs pour le territoire, qui est en péril s'ils ne parviennent pas à cette transformation (ils craignent la mort de la rivière, la disparition des candidats aux élections et considèrent que la profession agricole doit évoluer pour se maintenir).

Toutefois, contrairement aux entrepreneurs de morale dans le cadre de la sociologie de la déviance de Becker, les entrepreneurs écologistes ici ne produisent pas de sanction à l'encontre des « outsiders » que seraient ici les agriculteurs conventionnels. Cela s'explique notamment par la proximité de référentiels des techniciens et des exploitants riverains mise en évidence plus haut, ainsi que par la volonté de faire adhérer les riverains à de nouvelles relations sociales et de nouvelles pratiques de la rivière et de son environnement.

Ainsi la volonté de transformer l'environnement, autant que les représentations de l'environnement et les relations entretenues par les riverains avec celui-ci, gouverne la mission des techniciens de rivière. Leur recherche urgente du changement explique leur rapport ambigu à la notion de participation qui prend du temps et justifie leur pratique stratégique de la négociation.

3. Conclusion : Produire une nouvelle rivière, produire de nouvelles relations ?

L'enjeu des approches participatives dans le domaine de la restauration écologique des cours d'eau est bien celui de la légitimation politique de cette restauration, comme nous le proposons en introduction. Par ailleurs la norme de préservation de l'environnement est bien intégrée localement mais se décline différemment selon les individus. En parallèle d'une procédure formelle, les négociations interstitielles sont préférées par les techniciens de rivière. Cette démarche de traduction et de compromis leur permet de réduire la frontière et l'opposition perçue entre leurs intérêts environnementaux et les intérêts des riverains exploitants agricole. Il s'agit de faire adhérer la population locale au projet, de la convaincre de se réapproprier son environnement. Cet objectif résulte des représentations qu'ont les techniciens et les élus investis dans le projet de la démocratie et de leur rôle, de leur métier. Par ailleurs, cela s'explique structurellement en fonction des capitaux sociaux respectifs des techniciens et des agriculteurs conventionnels. Notre cas d'étude, mêlant des acteurs appartenant à des champs sociaux différents et mobilisant des sources de capitaux différents éclaire la pratique du compromis et de la négociation par les techniciens de rivière.

En conclusion, nous proposons d'aborder trois points saillants de notre enquête qui sont autant de pistes de recherche sur la participation et les processus de décision dans les projets environnementaux. En effet, la recherche d'une nouvelle légitimité par les techniciens se fait à travers l'implication des acteurs locaux dans une diversité d'interactions. En prenant en compte les points de vue variés, ils cherchent à générer une nouvelle interprétation des rapports à l'espace et au temps. Notre analyse montre que ces interactions produisent un discours partagé sur la rivière, un apprentissage des parties prenantes, notamment dans la gestion des situations embarrassantes (Barbier et Nadaï, 2015).

3.1. La restauration hydromorphologique comme matérialisation d'une rivière partagée

D'abord nous voyons que pour l'ensemble des personnes interrogées, la restauration a pour but de faire « revivre la rivière », pour reprendre l'expression de l'un des riverains qui a connu le cours d'eau avant sa modification. Notre étude met en évidence les effets de la restauration sur la représentation de la rivière. Les buts de la restauration évoqués par l'ensemble des personnes interrogées sont de trois niveaux. Premièrement, ils rappellent la *nécessité morale* de préserver l'environnement. Deuxièmement ils mentionnent des *usages* restaurés, comme la pêche, la balade et la baignade. La pratique de loisirs est associée aux services rendus par la rivière. Troisièmement, les *expériences sensibles* du cours d'eau par la vue, l'ouïe, l'odorat ou le toucher ponctuent les entretiens.

Le cours d'eau restauré est alors défini comme vivant : il vit par la reconnaissance que les riverains lui donnent à travers leurs usages et par le rappel sensible de son existence matérielle. Ils le voient comme un élément d'un système, permettant la vie autour de lui. La restauration hydromorphologique produit une nouvelle réalité objective du cours d'eau et promeut de nouveaux rapports sociaux à la rivière.

L'approche participative, comme outil de légitimation de la production de nouveaux rapports sociaux au cours d'eau, a pour fonction la réappropriation de celui-ci : il doit sortir de sa position périphérique, et le projet ne doit plus être vu comme une dépense pour un environnement abstrait, mais au contraire comme nécessaire à la réappropriation de la Rance par ses usagers et riverains. La mise en débat du projet en est la première étape. Les entretiens montrent une implication spontanée des riverains et élus dans le projet : ils formulent des opinions, des propositions et manifestent leur intérêt passé et actuel pour la rivière. Notre enquête montre qu'un discours partagé et une implication cognitive des riverains et élus existent bien.

L'enjeu de l'entretien du cours d'eau, qui reste non domanial⁵, se présente alors. La réappropriation vise également la pérennité des effets du projet, par un entretien régulier des berges. Lors de l'enquête exploratoire associant d'autres masses d'eau, les techniciens pratiquant la négociation regrettaient qu'après la réalisation de l'aménagement, les riverains « oublient » à nouveau le cours d'eau. Dans le cas de la Rance des Faluns, l'entretien individuel du cours d'eau est présenté comme difficile par l'ensemble des élus et riverains, qui en appellent à une solution collective, notamment pour le chenal. On peut supposer que les négociations interstitielles ne permettront pas de légitimer l'entretien par les riverains, pourtant obligatoire, après la réalisation du projet. Ce constat appelle de nouvelles études, interrogeant le mode d'élaboration et de mise en œuvre du projet et l'évolution des rapports ordinaires des riverains à la rivière.

3.2. La négociation et sa pratique : quels apprentissages ?

Les approches participatives, d'autant plus lorsqu'elles sont étudiées sous l'angle de la légitimation politique, questionnent les types de savoirs et leur confrontation dans la production de l'action publique. D'une part le processus de négociation est un lieu d'apprentissage réciproque pour ses participants et de l'autre il crée une tension entre les acteurs. Elle se cristallise autour du discours sur les savoirs, du fait de la diversité des positions sociales des protagonistes et de ce que Mermet et al. (2009) nomment le « vrai-faux malentendu » produit par les négociations interstitielles.

La littérature abonde sur le processus d'apprentissage des citoyens, *via* la participation, à la formulation de l'action publique. Dans ce cadre, les administrés apprennent la « grammaire de la discussion publique » (Blondiaux et al, 2017), son fonctionnement, ses codes et deviennent alors compétents. Les entretiens le confirment, notamment pour les riverains syndiqués, ou élus locaux, qui ont l'habitude de la discussion publique. Ils savent valoriser leurs compétences techniques et présenter un argumentaire rationnel, partant de leurs connaissances scientifiques ou juridiques pour

⁵ La majorité des cours d'eau français sont qualifiés de cours d'eau non domaniaux dans la loi française. Cela signifie que, si l'eau qui passe dans ces cours d'eau est un bien commun et public, les riverains sont propriétaires des berges jusqu'à la moitié du lit. Il leur incombe une obligation légale d'entretien des berges, à savoir d'enlever les embâcles, débris et atterrissements qui empêcheraient la bonne circulation des eaux.

expliquer que la pollution est davantage urbaine qu'agricole ou que l'état de référence de l'ancien lit n'est pas judicieusement établi, par exemple.

Les approches participatives ont pour vocation de mobiliser les connaissances locales des riverains pour compléter l'élaboration du projet car les techniciens jugent ne pas avoir « la science infuse » et cherchent des connaissances supplémentaires. Le rôle du savoir d'usage dans l'efficacité du savoir technique (Sintomer, 2008) est ainsi reconnue, quand bien même les échanges d'informations et de savoirs ne se font pas sans tension. Cependant la tension entre l'objectif de rapprochement du terrain par l'implication des riverains et celui de maintien de leur légitimité professionnelle les incite à conserver une certaine distance. Les techniciens se rendent bien compte de cette ambivalence dans leur pratique et reprennent le lexique de l'étranger pour décrire les incompréhensions qu'ils doivent dépasser (par exemple, ils disent être perçus comme « des martiens » et devoir « faire un pont entre deux mondes »). On peut considérer qu'ils opèrent une traduction : définie comme la relation symbolique qui « *transforme un énoncé problématique particulier dans le langage d'un autre énoncé particulier* » elle « *établit un lien intelligible entre des acteurs hétérogènes* » (Callon, 1986 : 205). Cette opération est considérée comme l'enjeu central de leur mission.

Cette traduction n'est pas évidente quand d'une part on reproche aux techniciens l'usage d'un jargon et de l'autre aux riverains leurs approximations et leurs croyances. La coupure entre savoir professionnel et profane s'efface avec difficulté. Le technicien évolue dans un champ technique où a lieu le débat, où l'incertitude est normale entre techniciens. Mais lorsqu'il se présente aux riverains, il porte un projet et sa légitimité, en tant que représentant de la domination légal-rationnelle : il lui faut être « solide » pour la conserver et la reconnaissance d'incertitudes l'empêcherait. La participation, en bouleversant cette frontière par l'entrée des riverains et élus dans le débat, perturbe la dynamique initiale de l'action publique. Certains élus ou riverains disposant de compétences techniques élevées forment des figures de « *citoyens professionnels* » et défient les techniciens comme seuls experts (Sintomer, 2008). Un trouble est induit par la multiplicité des identités des acteurs, et donc de leurs compétences. Certains acteurs, comme les membres de la fédération de pêche, ont de telles ressources, techniques et sociales, que les compter comme partenaires est un enjeu clef. Face à de tels interlocuteurs, de la confiance à construire et maintenir, la négociation est un jeu dans lequel chacun a intérêt à aider l'autre, quand bien même ses intérêts premiers divergeraient, pour bénéficier de ses ressources⁶.

Aux yeux des riverains qui ont la mémoire longue (Durand et al., 2002) et sont directement concernés par la réalisation d'un risque, comme l'inondation, les techniciens sont des figures de l'étranger simmelien, qui a la liberté d'aller et venir (Joseph, 2009). Toutefois, les effets négatifs ont aussi des conséquences sur les techniciens qui font état de la précarité de leur posture. Ils expliquent la *viscosité* des erreurs qui les impactent alors professionnellement et personnellement. L'empathie vise à sortir de cette posture d'étranger pour rendre compte de l'alignement des intérêts et de l'implication personnelle dans le projet. L'instabilité du cadre de la négociation découle de la précarité de leur légitimité experte, d'une part par la croissance des connaissances des autres acteurs, d'autre part par les conséquences potentielles d'une erreur. Pour ces raisons, les techniciens sont frileux à l'idée de mettre immédiatement au débat le projet. Leur inconfort lorsqu'il sont « pris au dépourvu », selon leurs mots, est un témoin de la réciprocité de l'interaction.

3.3. Des situations non codifiées : embarras et prise de décision

Enfin, une piste que nous proposons d'explorer est celle du rôle de l'intervention du hasard, de la surprise, dans un processus de décision. Nous avons détaillé la mise en œuvre informelle de la participation des riverains et nous souhaitons insister sur ce point, pour son potentiel heuristique. En

⁶ Cf. par exemple Boudes et Darrot (2016 : 9) : « *La pertinence [de travaux de ce type] réside dans la démonstration que les intérêts individuels ne peuvent être cantonnés à une rationalité égoïste, et qu'au contraire ils tendent à se combiner pour revendiquer une chose publique qui dépasse, par définition, la sphère strictement privée.* »

effet, les techniciens de rivière interrogés avaient chacun un exemple de ce qu'ils nomment un « coup de chance » qu'ils ne pouvaient vraiment expliquer mais qui permettait de faire avancer le projet. Pour l'un, dans le cas d'un assèchement d'étang, après de régulières discussions sans succès, ce fut une poignée de champignons offerte au propriétaire qui lui décrocha son accord. Pour un autre, après deux ans de négociation, dans un cas d'assèchement d'étang aussi, ce fut l'intervention de l'épouse signalant le danger de laisser les enfants jouer seuls près de l'eau qui provoqua la prise de décision. Pour d'autres encore, qui négociaient l'installation d'une frayère, un pain au chocolat resté dans le coffre ouvert de la voiture a été volé par le chien de l'exploitant agricole : le technicien fait une blague sur l'équivalence entre le pain au chocolat et la frayère et obtient ce qu'il souhaitait. Ces différents exemples sont des interruptions du cadre codifié de l'échange.

Les auteurs interactionnistes parlent, pour décrire le cadre des interactions, d'une dramaturgie (Goffman et Accardo, 1973) : les événements publics ordinaires sont des scènes où chacun tient son rôle selon des règles intériorisées. Dans ce contexte, Joseph (2009) signale l'intérêt d'étudier la dissonance observée dans les situations embarrassantes, comme le fait d'être dans un ascenseur avec une personne d'une autre classe sociale que soi. Les interruptions du cours de la négociation ou de l'entretien peuvent être analysées au prisme de la notion de situation « embarrassante » : cette situation n'est pas réglée par la structure. Et si les techniciens disent ne pas aimer être pris au dépourvu, c'est parfois dans ces moments de surprise que des solutions apparaissent. Ils disent d'ailleurs qu'ils doivent souvent des avancées du projet aux « coups de bol » comme ceux évoqués plus haut. Ils en proposent l'analyse suivante : pour eux c'est la relation de confiance qui permet de profiter de ces opportunités. L'interruption ou la surprise ont un effet déclencheur car le cadre est rompu l'espace d'un instant.

Ainsi, nous nous sommes focalisés sur les objectifs visés par les approches participatives et ce qu'ils disent des rapports sociaux à l'œuvre dans cette région pour rendre compte du moment de notre étude. Il serait pertinent, d'ici quelques années, de revenir sur le terrain et de comparer les discours et les types de relations sociales observés, une fois le projet terminé. L'ensemble de ces éléments mettent en évidence la régulation des processus de décision ; de ces résultats naissent de nouvelles perspectives pour l'étude de la décision dans le domaine de l'environnement.

Bibliographie

- Anquetil, V., Koerner E. et Boudes P., 2018, « La restauration hydromorphologique des cours d'eau ou la difficile articulation des référentiels environnementalistes et territoriaux », *Géocarrefour*, 92/1
- Baggioni V., Ballan E. et Duch J.-F., 2009, « Les élus locaux dans les processus de concertation en environnement : la participation, facteur de renouveau pour la représentation ? », in Mermet L. et Berlan-Darqué M. (dir), 2009. *Environnement--décider autrement: nouvelles pratiques et nouveaux enjeux de la concertation*. Paris, L'Harmattan, p.73-94
- Barbier R., et Larrue C., 2011, « Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape », *Participations*, n° 1 (octobre), p.67-104.
- Barbier, R., et Nadaï A., 2015, « Acceptabilité sociale : partager l'embarras », *VertigO*, 15 (3)
- Bardin L., 2013, *L'analyse de contenu*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Barnaud C., D'Aquino P., Daré W., et Mathevet R., 2017, « Dispositifs participatifs et asymétries de pouvoir : expliciter et interroger les positionnements ». *Participations*, n° 16 (mai), p.137-66.
- Barnetche C., Forst C., Péress J., et Roussel C., 2010, « Pourquoi restaurer ? » Paris, ONEMA.
- Barthélémy C., et Souchon Y., 2009, « La restauration écologique du fleuve Rhône sous le double regard du sociologue et de l'écologue ». *Natures Sciences Sociétés* 17 (2), p. 113-21.
- Becker H., 2002. *Outsiders: études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, Collection Leçons de choses.

- Bergandi, D., 2014. « Environnement, éthique et politique : les limites d'une démocratie inaboutie et leurs conséquences néfastes sur la protection de la nature ». *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale* 16 (1).
- Beuret, J.-E., 2006, *La conduite de la concertation*, Paris, L'Harmattan
- Beuret, J.-E., 2011, « Quelles voies pour la participation du public à la conservation de la nature ? Le cas des réserves de biosphère ». *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, n° Vol. 2, n° 3 (décembre).
- Blondiaux L., Fourniau J.-M., et Mabi C., 2017, « Introduction. Chercheurs et acteurs de la participation : liaisons dangereuses ou collaborations fécondes ? » *Participations*, n° 16 (mai), p.5-17.
- Blondiaux L., et Sintomer Y., 2002, « L'impératif délibératif ». *Politix* 15 (57), p.17-35.
- Boltanski L., et Thévenot L., 2008. *De la justification: les économies de la grandeur*. Paris, Gallimard.
- Bouni C., 2014. « Comment développer un projet ambitieux de restauration d'un cours d'eau ? » <http://www.onema.fr/vient-de-paraitre-comment-developper-un-projet-ambitieux-de-restauration-d-un-cours-d-eau-0>.
- Bourdieu P., 1980. « L'identité et la représentation [Éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région] ». *Actes de la recherche en sciences sociales* 35 (1), p.63-72.
- Callon M., 1986, « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, 1986, 36, p. 205
- Stoessel J., 2016, « Sociologie de l'agriculture » in Choné A., Hajek I., et Hamman P., 2016, *Guide des Humanités environnementales*. Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, Environnement et société, p. 253-264.
- Clot Y., Faïta D., 2000, *Genres et styles en analyse du travail: concepts et méthodes*. Paris, Travailler.
- Dubois V., 2009. « L'action publique », in Cohen A., Lacroix B., Riutort P. (dir), *Nouveau manuel de science politique*, La Découverte, p. 311-325.
- Durand C., Callon M., Lascoumes P., et Barthe Y., 2002. « Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique ». *Revue Française de Sociologie* 43 (4) p.782.
- Fournis Y., et Fortin M.-J., 2015. « Une définition territoriale de l'acceptabilité sociale : pièges et défis conceptuels ». *Vertigo*, vol. 15 n°3 (décembre).
- Godard O., 1990, « Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité: analyse de la catégorie de patrimoine naturel ». *Revue économique* 41 (2):215.
- Goffman E., Accardo A., 1973. *La mise en scène de la vie quotidienne*. Paris, Les Éditions de Minuit, Le Sens commun.
- Grandjou C., et Mauz I., 2007. « Un « impératif scientifique » pour l'action publique ? Analyse d'une compétition pour l'expertise environnementale ». *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, n° 2 (mars). <https://socio-logos.revues.org/893>.
- Jobert B., et Muller P., 1987, *L'État en action : politiques publiques et corporatismes*, Paris, Presses universitaires de France. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4805371c>.
- Joseph I., 2009. *Erving Goffman et la microsociologie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Lagroye J., François B., et Sawicki F., 2012, *Sociologie politique*. Paris, Presses de Sciences Po.
- Lévêque C., 2016, *Quelles rivières pour demain?: réflexions sur l'écologie et la restauration des cours d'eau*. Versailles, Éditions Quæ.

- Mermet L., 2000, « Place et conduite de la négociation dans les processus de décision complexes : l'exemple d'un conflit d'environnement » in Faure G.-O., Mermet L., Touzard H., Dupont C., *La négociation. Situations et problématiques*, Paris, Dunod.
- Moscovici S., 2002, *De la nature: pour penser l'écologie*. Paris, Métailié, Collection Traversée.
- Narcy J.-B., 2012, « Regards des sciences sociales sur la mise en oeuvre des politiques de l'eau ». 9. Comprendre pour agir. ONEMA. http://www.onema.fr/sites/default/files/pdf/DIM_SO.pdf.
- Sintomer Y., 2008, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? » *Raisons politiques*, n° 31 (septembre), p.115-133.
- Weber M., 2013, *La domination*, Paris, La Découverte, Politique et sociétés.